

Plâtrier / Plâtrière



Description du métier

- Tire des joints, couvre ou égalise une surface à l'aide d'outils spécialisés et d'enduits calcaires tels que du plâtre, du mortier, du ciment, du stuc, des agrégats ou d'autres succédanés;
- Fabrique et installe des moules de plâtre, effectue le moulage et la pose des ornements, et pose des enduits acryliques.

ACCÈS AUX CHANTIERS DE CONSTRUCTION

- Démontrer à la CCQ avoir réussi le DEP en plâtrage et présenter une garantie d'emploi d'un employeur enregistré à la CCQ d'une durée d'au moins 150 heures échelonnées sur une période de 3 mois consécutifs. Cette démarche permet d'obtenir un certificat de compétence apprenti du métier;
- Des mesures existent pour augmenter la présence des femmes sur les chantiers : consultez-les à mixite.ccq.org.

RÉGIME D'APPRENTISSAGE

- Avoir complété les 3 périodes d'apprentissage de 2 000 heures chacune (6 000 heures au total), afin d'être admis à l'examen de qualification provinciale dont la réussite mène à l'obtention du certificat de compétence compagnon du métier.

HABILETÉS ET INTÉRÊTS

- Acquérir des connaissances liées à l'application des notions de mathématique, au dessin technique et aux matériaux utilisés;
- Être minutieux, précis et créatif;
- Travailler proprement;
- Avoir une bonne condition physique;
- Pouvoir travailler en hauteur;
- Être capable de travailler dans des positions inconfortables.

Salaires annuels moyens*

Apprenti**	21 755 \$
Compagnon***	43 224 \$
Compagnon travaillant au moins 500 heures	54 829 \$
Proportion****	75 %

* Inclut les primes, les heures supplémentaires ainsi que les indemnités pour les jours fériés chômés et les congés annuels obligatoires prévus aux conventions collectives.
 ** Salaire moyen des diplômés admis en 2017, pour les 12 mois suivant leur admission.
 *** Salaire moyen, en 2018, des personnes ayant rapporté au moins 1 heure de travail.
 **** Proportion des compagnons de ce métier ayant cumulé au moins 500 heures en 2018. Ne comprend pas les gains qui peuvent être faits pour des travaux non assujettis aux conventions collectives de la construction.

Intégration au marché du travail

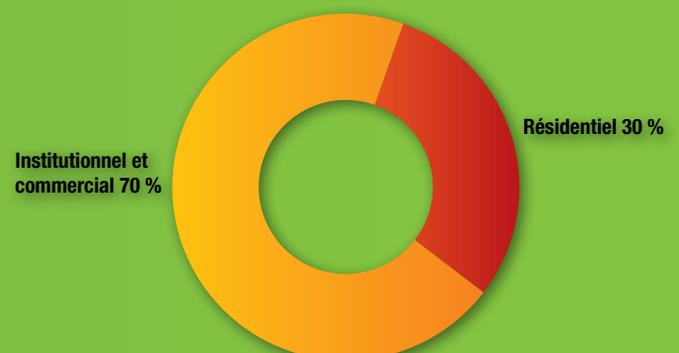
	Moyenne annuelle 2014-2017	2018
Nouveaux apprentis admis par la CCQ	175	236

Salaires horaires* d'après les conventions collectives

	Industriel, institutionnel et commercial	Génie civil et voirie	Résidentiel léger
Apprenti			
1 ^{re} période	23,12 \$	23,20 \$	21,35 \$
2 ^e période	26,97 \$	27,06 \$	24,91 \$
3 ^e période	32,75 \$	32,86 \$	30,25 \$
Compagnon	38,53 \$	38,66 \$	35,59 \$

* Salaire en avril 2019.

Volume de travail par secteur



Perspectives d'emploi



- En 2018, 3 244 plâtriers ont été actifs sur les chantiers et ils ont été embauchés par 1 389 employeurs de la construction ;
- Les travailleurs sont actifs principalement dans 2 secteurs, soit le secteur institutionnel et commercial et le secteur résidentiel. Ces 2 secteurs devraient continuer d'offrir un volume élevé de travail, au cours des prochaines années ;
- L'industrie de la construction a admis 236 nouveaux apprentis en 2018, soit 61 de plus que la moyenne annuelle des 4 années précédentes (175). Le salaire moyen d'un apprenti durant sa première année d'activité est de 21 800 \$. Pour les compagnons travaillant au moins 500 heures, leur salaire annuel moyen s'élève à 54 800 \$, pour les travaux assujettis aux conventions collectives de la construction ;
- Les perspectives d'emploi pour ce métier sont excellentes. L'emploi est en forte croissance et il y a une faible disponibilité des travailleurs, ce qui devrait engendrer des besoins de main-d'œuvre.

Formation

Programme d'études :

Diplôme d'études professionnelles –
Plâtrage (5286) ou *Plastering* (5786)

Durée de la formation : 810 heures

Préalables scolaires : Catégorie 2*

* La description des préalables scolaires pour tous les métiers et occupations de cette brochure apparaît à la page 74.

Formation généralement offerte dans les régions suivantes :

- Capitale-Nationale
- Centre-du-Québec
- Montérégie
- Montréal*
- Nord-du-Québec*
- Saguenay–Lac-Saint-Jean

* Formation également offerte en anglais.



Pour connaître les établissements publics autorisés à offrir ce programme d'études, veuillez consulter le site inforoutefpt.org

Nombre de salariés actifs en 2018

Abitibi-Témiscamingue	17
Bas-Saint-Laurent-Gaspésie	24
Côte-Nord	10
Estrie	114
Île de Montréal	367
Laval-Laurentides-Lanaudière	839
Mauricie-Bois-Francs	186
Montérégie	719
Outaouais	183
Québec	683
Saguenay-Lac-Saint-Jean	94
Extérieur et Baie-James	8

Total **3 244**

Nombre de femmes actives dans le métier **179**

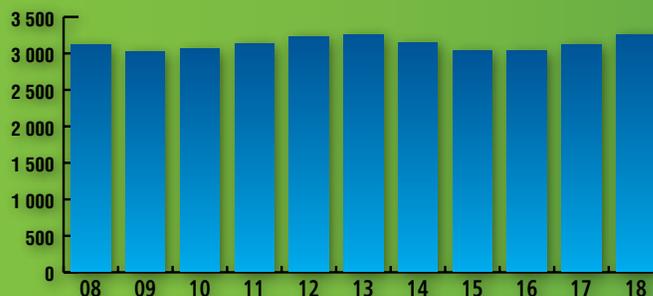
Mobilité des salariés

Proportion de salariés appelés à se déplacer d'une région à l'autre* :

Plâtrier	10 %
Ensemble des métiers et occupations	16 %

* Exclut les déplacements entre les régions de la Montérégie, de l'île de Montréal et de Laval-Laurentides-Lanaudière.

Nombre de salariés actifs de 2008 à 2018



Âge de la main-d'œuvre en 2018

	Âge moyen	- de 30 ans	30-54 ans	55 ans et +	Nombre total de salariés
Apprenti	33	49 %	45 %	6 %	1 333
Compagnon	44	11 %	67 %	22 %	1 911
Total des plâtriers	40	27 %	58 %	15 %	3 244
Ensemble des métiers et occupations	39	26 %	58 %	16 %	165 321